

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 11 janvier 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le onze janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr DUPUIS Denis - Mmes BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine-  
CRONIER Aïcha - DAUVIN Marie-Laure – HUGUENIN Catherine - - PELTIER Francine -  
QUARCIA Janine.

Mrs - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien -  
LEGRAND Kévin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent – SAUVET Jean-Marie -THOMASSIN  
Patrick - TRIBOLET Gérard - VERNET Bruno.

**ABSENT EXCUSÉ AVEC POUVOIR** :

Madame ALLIEL Michelle pouvoir à Monsieur DUPUIS Denis.  
Madame JUSSEAUME Alix pouvoir à Monsieur ROGER Laurent.  
Monsieur BEDONSKI Laurent pouvoir à Madame PELTIER Francine.  
Monsieur VASSEUR Denis pouvoir à Monsieur MAILLET Bernard.

**ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR** :

**ABSENTS** : néant

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Bruno VERNET est désigné secrétaire de séance.

*Le Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé, à l'unanimité des membres présent,*

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : MISE EN SÉCURITÉ DU CHEMINEMENT PIÉTON ET MISE AUX NORMES PMR : RUE DE CRAPIN :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser des travaux Rue de Crapin Mise en sécurité du cheminement piéton et mise aux Normes PMR.

Le montant de ces travaux est estimé à **395 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### **4. ACQUISITION DE PARCELLES DE BOIS – LANGLOIS :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de diverses parcelles de bois sur le territoire de Breuil le Sec, à M. LANGLOIS.

La surface totale de ces parcelles est de 418 m<sup>2</sup>, selon l'état récapitulatif joint en annexe

Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'achat de ces parcelles à hauteur de 0.42 € / m<sup>2</sup> soit 175,56 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil de signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR ACQUISITION DE PARCELLES EN ZONE HUMIDE :**

Considérant l'achat de parcelles en Zone Humide pour une surface totale de 33 473 m<sup>2</sup> pour la somme de 14 058,66 € et 2 000 € de frais de notaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, d'un montant de 12 847 € soit 80% du montant de l'acquisition foncière en Zone Humide.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

#### **6. CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AVEC LE SMBVB POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN ZONE HUMIDE :**

Le contrat de territoire Eau et Climat de la Brèche, que s'étend sur la période 2020-2025, comprend la réalisation d'études et de travaux sur les zones humides. La commune de Breuil-le-Sec souhaite réaliser des travaux sur les zones humides de son territoire.

Par soucis de simplification administrative, la commune de souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet au SMBVB.

Le SMBVB réaliserait les travaux portant sur les points suivants :

- Déboisement de peupliers et autres ligneux
- Pose de panneaux pédagogiques

Le SMBVB porteur du projet aura à charge de monter le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie lié à ce projet. Le SMBVB assurera le paiement des factures et percevra la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La différence entre le coût total de la prestation et la subvention sera supportée par la commune de Breuil-le-Sec.

## 8. QUESTIONS DIVERSES :

Questions de Monsieur MAILLET Bernard : Réponses de M. DUPUIS

1/ Demande de soumettre à l'avis du Conseil Municipal, par le groupe **Breuillesec2020**, la proposition suivante :

**TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES  
EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS AVANT LE 1ER JANVIER 1989  
AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE.  
(Code Général des Impôts, article 1383-0 B)**

M. DUPUIS indique que cette question sera étudiée par la commission Finances, un recensement des logements concernés sera préalablement réalisé.

2/ Demande d'informations sur le schéma de mutualisation du Clermontois pour la commune de Breuil-le-Sec :


Monsieur DUPUIS explique que ce sujet est actuellement à l'étude à la CCC, et concerne le prêt de matériels techniques notamment et la mutualisation d'agents dans le cadre de la gestion RH. Ces sujets sont à l'étude et feront l'objet de convention et d'un vote du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.

Le Secrétaire de Séance

  
Bruno VERNET

Le Maire

  
Denis DUPUIS



